

Office national de l'énergie

Plan ministériel

2018-2019

C. Peter Watson, P. Eng., FACG Président et premier dirigeant Office national de l'énergie L'honorable Jim Carr, C.P., député Ministre Ressources naturelles



AUTORISATION DE REPRODUCTION

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à info@neb-one.gc.ca

PERMISSION TO REPRODUCE

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2018 représentée par l'Office national de l'énergie

Plan ministériel De

(Canada. Office national de l'énergie) N° de cat : NE2-18F-PDF ISSN : 2371-7173

Le titre est publié séparément dans les deux langues officielles.

Pour obtenir des exemplaires sur demande: Bibliothèque et bureau des publications Office national de l'énergie

517, Dixième Avenue S.-O. , bureau $210\,$

Calgary (Alberta) T2R 0A8

Téléphone : 403-292-4800 1-800-899-1265

Télécopieur : 403-292-5503

Courriel: publications@neb-one.gc.ca

www.one-neb.gc.ca

Imprimé au Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2018 as represented by the National Energy Board

Departmental plan (Canada. National Energy Board) Cat No: NE2-18E-PDF

ISSN: 2371-7165

This title is published separately in both official languages.

Copies are available on request from: Library and Publication Services National Energy Board Suite 210, 517 Tenth Avenue SW Calgary, Alberta T2R 0A8

Telephone: 403-292-4800 1-800-899-1265

Fax:

403-292-5503

Email: publications@neb-one.gc.ca

www.neb-one.gc.ca

Printed in Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant	1
Aperçu de nos plans	3
Innover et expérimenter	5
Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite	6
Responsabilités essentielles	6
Processus décisionnel	6
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	9
Information sur l'énergie	12
Mobilisation	14
Services internes	17
Dépenses et ressources humaines	19
Dépenses prévues	19
Ressources humaines prévues	21
Budget des dépenses par crédit voté	22
État des résultats condensé prospectif	22
Renseignements supplémentaires	23
Renseignements sur l'organisation	23
Profil organisationnel	23
Raison d'être, mandat et rôle	23
Contexte opérationnel et risques principaux	23
Cadre de présentation de rapports	24
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes	25
Tableaux de renseignements supplémentaires	25
Dépenses fiscales fédérales	25
Coordonnées de l'organisation	25
Annexe: définitions	27
Notes en fin d'ouvrage	31

Message du président et premier dirigeant

En tant qu'organisme de réglementation du secteur énergétique du Canada, l'Office national de l'énergie réglemente les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie de manière à protéger le public et l'environnement tout en favorisant le fonctionnement efficient des marchés. Le travail de l'Office est omniprésent dans la vie des Canadiens et touche à tout ce qu'ils ont de plus précieux : les terres, l'environnement, l'eau, les emplois, les collectivités, la sécurité et le bien-être.

Le Plan ministériel 2018-2019 de l'Office national de l'énergie raconte l'histoire de notre organisation aux parlementaires et à la population. Il s'articule autour de nos quatre responsabilités essentielles : processus décisionnels, surveillance de la sécurité et de l'environnement, information sur l'énergie et mobilisation. Le Plan marque également l'aboutissement d'un cycle complet du cadre ministériel des résultats de l'Office, qui constitue la première étape de notre transformation en une organisation



moderne offrant un cadre de réglementation de l'énergie dans lequel le public peut avoir confiance.

L'Office est heureux de présenter son plan au gouvernement du Canadaⁱⁱ, car la population peut par le fait même évaluer ses progrès. C'est aussi une occasion de responsabiliser l'organisation et de diriger son attention sur ses forces, ses faiblesses et son amélioration continue.

Pendant que le Plan ministériel 2018-2019 est déposé au Parlement iii, le gouvernement ira de l'avant avec son projet de loi^{iv} visant à moderniser l'Office national de l'énergie dans le cadre de son examen biennal complet des processus environnementaux et réglementaires du pays v.

Plus que prêt à suivre l'orientation politique et législative du gouvernement du Canada, l'Office accepte cette modernisation, déterminé qu'il est à devenir une organisation agile et capable de s'adapter aux changements requis.

L'Office national de l'énergie reconnaît avoir beaucoup de pain sur la planche :

- Il doit modifier de manière systémique sa conception de la sécurité et celle de l'industrie pipelinière – en appuyant ses interventions réglementaires sur des données, des tendances et des analyses impartiales.
- Il doit continuer à publier de l'information factuelle et objective sur l'énergie et les pipelines, à gagner la confiance du public canadien, et à stimuler les échanges constructifs sur les questions énergétiques.
- Il doit améliorer ses interactions avec les Autochtones : l'Office a la volonté d'être à leur écoute et de trouver des moyens innovants d'entretenir un dialogue fécond avec eux et d'assurer le succès de la formule révolutionnaire des nouveaux comités autochtones consultatifs et de surveillance.

- Il doit instaurer les processus transparents et inclusifs qu'attendent les Canadiens, comme il le fait déjà dans ses activités de participation élargie auprès des municipalités, des propriétaires fonciers et des autres parties prenantes.
- Il doit poursuivre sans relâche sa nouvelle mission et son mandat de concrétiser ses objectifs essentiels en profitant des changements favorables qu'apporte sa modernisation.

Pour bien servir au mieux l'intérêt public, l'Office accomplira ce travail dans le respect du code de valeurs et d'éthique du secteur public^{vi} et dans un souci constant de prévention des dommages, d'amélioration continue, d'exemplarité du leadership et d'excellence en matière de réglementation^{vii}.

C. Peter Watson, P.Eng., FACG Président et premier dirigeant Office national de l'énergie

Aperçu de nos plans

Les membres du personnel de l'Office national de l'énergie s'affairent pour que les Canadiens puissent compter sur eux, sachant qu'ils s'acquitteront avec compétence du mandat de l'organisation : veiller à la sécurité du public et à la protection de l'environnement. Pour remplir cette mission, l'Office s'est donné quelques grandes priorités qui l'aident à mieux servir l'intérêt public.

Il a établi ces priorités en se fondant sur ce qui suit :

- l'étude des tendances et des enjeux qui se manifestent dans son environnement opérationnel;
- l'évaluation de son rendement en fonction de son cadre ministériel des résultats;
- les solutions intégrées qu'il élabore pour répondre aux problèmes touchant à plusieurs de ses responsabilités essentielles.

Son travail dans les années à venir sera largement déterminé par la décision du gouvernement du Canada d'approuver deux projets de construction majeurs (la canalisation 3 d'Enbridge viii et l'agrandissement du réseau de Trans Mountain ix) ainsi que par l'orientation politique du gouvernement au sujet de la modernisation de l'Office. À cela s'ajoutent des décisions récentes des tribunaux qui clarifient davantage le rôle et les responsabilités de l'Office en ce qui concerne la participation des Autochtones aux processus réglementaires. L'évolution de tous ces dossiers vient infléchir la direction que l'organisation se donnera dans son travail en 2018-2019.

Nous le savons, les chantiers de construction de pipelines se multiplient. Il faut donc que l'Office exerce une surveillance réglementaire efficace pour seconder le gouvernement dans sa décision de donner le feu vert à certains projets stratégiques – décision qui entraîne son lot de processus décisionnels (p. ex., audiences sur le tracé détaillé), d'activités de surveillance de la conformité aux conditions, d'inspections, de vérifications, d'évaluations de la préparation aux situations d'urgence, et d'activités de consultation coordonnées et perfectionnées auprès des collectivités touchées.

La logique dicte que plus les chantiers sont nombreux, plus les risques d'incident sont grands. Le présent rapport montre justement que le nombre d'incidents dommageables pour la population ou l'environnement est en hausse depuis 2014-2015^x. Par conséquent, l'Office prend des mesures pour que tout incident pouvant être évité le soit. Il se concentre en particulier sur les mesures de réduction des risques qui accompagnent les périodes d'activité intense ou de construction de projets majeurs : sécurité des travailleurs et des entrepreneurs; vérifications préalables en collaboration avec les sociétés réglementées, et vérification du respect des conditions avant la mise en chantier.

À la lumière de toutes ces réalités, il n'est pas facile de mesurer le succès du travail de réglementation de l'Office, qui se traduit par une absence d'incidents ou la prévention de dommages. La grande force de l'organisation réside dans l'expérience qu'elle a accumulée, les leçons tirées des incidents passés et les données qu'elle recueille et compile (analyse de la cause première des incidents), ainsi que dans le travail de collaboration qu'elle mène avec d'autres organismes de réglementation canadiens et étrangers, pour découvrir les facteurs qui contribuent à l'instauration d'une culture de sécurité rigoureuse dans l'industrie réglementée. La façon dont l'Office utilise ses divers atouts pèse également dans la balance, par exemple sa façon de transmettre et d'expliquer son savoir aux Autochtones, aux collectivités et aux membres de

l'industrie, et de le mettre au service de l'amélioration continue de ses exigences et de son cadre de réglementation.

Il n'y a pas que ses connaissances et son action qui font la richesse de l'Office. En effet, l'Office a la ferme conviction que son efficacité en tant qu'organisme de réglementation s'accroît considérablement lorsqu'il consulte la population canadienne sur les questions de surveillance réglementaire. C'est pourquoi il investit sans cesse dans la consultation des communautés autochtones, des propriétaires fonciers, des autres parties prenantes et des Canadiens en général sur la question d'intérêt commun qu'est la mise en place d'un système de surveillance réglementaire qui protège notre environnement, notre population et tout ce que nous avons de plus précieux.

Enfin, l'Office est conscient que, pour s'acquitter de son mandat, il doit continuer à investir dans son système de gestion, particulièrement dans les volets de la planification de l'effectif et de la gestion des données et de l'information.

C'est pourquoi il a relevé les priorités suivantes pour 2018-2019 :

Projets de construction majeurs : Améliorer et intégrer les processus de surveillance

L'Office national de l'énergie se dotera de processus qui accroîtront l'efficacité et la coordination de sa surveillance réglementaire et lui permettront de travailler avec les parties prenantes pour régler proactivement et efficacement les problèmes potentiels qui pourraient surgir à mesure que s'intensifie l'activité sur les chantiers pipeliniers. L'Office est guidé dans ses démarches par son cadre ministériel des résultats, qui établit les objectifs suivants :

- Que les sociétés réglementées bâtissent et exploitent leurs installations dans le respect des exigences réglementaires et des conditions particulières rattachées aux projets, et ce, tout au long du cycle de vie.
- Qu'aucun préjudice ne soit porté à la population ou à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités reliées à l'énergie.
- Que les processus décisionnels soient justes, rapides et transparents.

Améliorer la mobilisation : Rendement et planification stratégiques intégrés

L'Office national de l'énergie consulte les Autochtones et les autres parties prenantes afin d'établir un dialogue constructif avec eux, de solliciter leurs commentaires et d'échanger des renseignements sur les divers aspects de ses pratiques et processus de réglementation. Le travail qu'accomplit l'Office a presque toujours un volet consultatif.

En 2018-2019, l'Office cherchera à compiler tous les acquis et les renseignements qu'il tire de ses activités de mobilisation et à utiliser ces apprentissages pour améliorer ses processus décisionnel et ceux qui sont liés à la surveillance de la sécurité et de l'environnement et à l'information sur l'énergie. Il développera aussi les capacités techniques de ses bureaux de Vancouver et de Montréal afin de mieux servir la population de ces régions.

L'Office est déterminé à systématiser son approche envers les comités autochtones consultatifs et de surveillance, qui ont été mis sur pied dans la foulée des projets de la canalisation 3 d'Enbridge et l'agrandissement du réseau de Trans Mountain. Il en est maintenant à la phase de mise à l'essai des plans et des méthodes qu'il a établis pour faire participer les surveillants des comités autochtones à ses activités d'inspection et de surveillance sur le terrain. L'Office continuera de créer des voies officielles permettant aux Autochtones de participer de manière directe et viable à

ses processus réglementaires. De plus, l'intérêt de ces populations sera un critère prioritaire dans ses démarches d'amélioration des processus de surveillance tout au long du cycle de vie des projets.

Transformer la gestion des données et de l'information

Le travail de l'Office national de l'énergie s'appuiera sur des données provenant de la mesure du rendement, de faits observables et de commentaires de la population. Pour atteindre l'excellence en gestion des données et de l'information, il faut adopter une approche intégrée, fondée sur une perspective globale de l'organisation.

L'Office possède des données et des renseignements uniques. Il doit donc investir dans ces ressources et moderniser ses systèmes pour optimiser ses analyses des données et des tendances (actuelles et prévues) et rendre celles-ci accessibles au public canadien en toute transparence. Il doit aussi injecter des fonds dans son projet technologique de pointe portant sur la visualisation interactive de l'information sur l'énergie et la sécurité des pipelines.

En 2018-2019, l'Office compte poursuivre son virage vers la prestation numérique des services et programmes; élaborer une stratégie intégrée de gestion des données qui épousera les objectifs et priorités de l'organisation; offrir une représentation uniforme des données dans toute l'organisation pour mieux orienter son travail, et chercher d'autres moyens novateurs d'utiliser et de communiquer ses données. Entre temps, il travaille à dresser son plan d'action et à jeter les fondations dont il aura besoin pour réaliser ses objectifs.

Investir dans le personnel et les systèmes de gestion

L'Office national de l'énergie investit un temps et des efforts considérables dans la mise en place d'un nouveau système de gestion qui l'aidera dans sa quête d'excellence en matière de gestion et de réglementation. Au moyen de ce système, il continuera de mesurer son rendement et d'en rendre compte tout en investissant dans des améliorations à l'échelle de l'organisation qui lui permettront de bien réaliser son mandat et ses priorités.

L'Office est déterminé à faire les efforts nécessaires pour que son effectif renvoie une image fidèle de la diversité canadienne. Une part incontournable du travail qu'il devra accomplir en ce sens sera l'établissement, en 2018-2019, d'une stratégie de recrutement ciblée sur les Autochtones. Cette stratégie fera partie d'un plan de dotation stratégique visant à accorder les talents de l'organisation avec les besoins des programmes, qui permettra à l'Office de s'assurer d'avoir les bonnes personnes au bon endroit, au bon moment, et de cimenter sa réputation d'employeur de choix.

Innover et expérimenter

L'Office concentre actuellement beaucoup d'efforts sur l'innovation dans plusieurs volets de son travail, par exemple dans son projet de mise à profit des outils de visualisation des données. En ce moment, il travaille surtout à **la visualisation des données** sur l'offre et la demande énergétique et sur les **incidents pipeliniers**, mais le projet sera étendu à d'autres types de données en 2018-2019.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats prévus de l'Office national de l'énergie, consulter la section Résultats prévus du présent rapport.

Résultats prévus : ce que nous voulons accomplir cette année et par la suite

Responsabilités essentielles

Processus décisionnel

Description

Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention du gouverneur en conseil à l'égard de demandes, ce qui comprend la réalisation d'évaluations environnementales, au moyen de processus justes, transparents, rapides et accessibles. Les demandes concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et des importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Faits saillants de la planification

Ne faiblissant jamais dans son engagement à protéger le public et l'environnement tout en favorisant le fonctionnement efficient des marchés, l'Office a conçu son processus décisionnel de façon à écouter – et à solliciter – l'avis des parties touchées par les projets qu'il réglemente, ce qui lui permet de rendre des décisions éclairées et de faire des recommandations qui sont dans l'intérêt du public canadien.

Les processus décisionnels attirent surtout l'attention lorsque l'Office traite des dossiers majeurs (canalisation 3 d'Enbridge ou projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain), mais leur portée ne se limite pas à l'examen des projets de grande envergure. L'année dernière, l'Office a reçu un nombre accru de demandes d'autorisation de projets pipeliniers de taille modeste ainsi que de plaintes portant sur des questions foncières qui nécessitent son intervention. De plus, les particuliers et les groupes touchés étaient plus nombreux à manifester leur intérêt à participer à ses processus décisionnels.

- Au cours des deux derniers exercices, un total de cinq petits projets pipeliniers ont nécessité une audience publique, soit autant de projets que dans les quatre années précédentes combinées (de 2012-2013 à 2015-2016). Le nombre d'audiences sur la cessation d'exploitation de pipelines a aussi augmenté dans les deux dernières années. Il en est de même pour le nombre d'audiences sur le tracé détaillé, surtout en raison du projet de l'agrandissement du réseau de Trans Mountain : l'Office aura tenu plus de 90 de ces audiences durant l'exercice 2017-2018, alors qu'il n'en avait tenu qu'une seule dans les cinq précédents (de 2012-2013 à 2016-2017).
- Le nombre de plaintes en cours relatives à des questions foncières a été élevé en 2017-2018, se montant à 23. Ce volume élevé n'est pas attribuable à une question en particulier; nous constatons une augmentation des préoccupations des Autochtones concernant les ressources patrimoniales, ce qui correspond aux observations notées dans les processus décisionnels

Les audiences et les dossiers exigeant une décision de l'Office (ce qui comprend les plaintes relatives à des questions foncières) résultent habituellement de l'intérêt que porte le public à un projet donné ainsi que de la présence de points à trancher. Ainsi, plus les projets de construction ou de cessation d'exploitation sont nombreux, plus l'Office a de décisions à rendre. L'organisation doit donc entreprendre le travail en gardant toujours ses objectifs essentiels à l'esprit : ses décisions doivent être prises dans les meilleurs délais, suivant une procédure équitable, et ses processus doivent être transparents (clairs et prévisibles) et accessibles. Loin d'être concurrents, ces principes sont complémentaires, et l'Office doit adopter une approche équilibrée pour arriver à tous les respecter.

Malgré qu'il obtienne des résultats indiquant qu'il atteint ses cibles, l'Office constate, dans les données de rendement compilées jusqu'à maintenant, qu'il ne réussit pas par endroits à respecter ses normes de service dans l'examen des processus xiii. Il sait aussi pouvoir faire mieux pour rendre ses processus plus transparents et plus accessibles pour les participants.

Par conséquent, l'Office est en train de revoir ses processus et de mettre à jour ses systèmes de gestion pour accroître la vitesse et l'efficacité de ses examens. Il prend aussi des mesures pour ouvrir activement le dialogue avec les Autochtones, les propriétaires fonciers et les autres parties prenantes, et ce, très tôt dans le processus décisionnel, étant donné le vif intérêt que manifeste le public à participer aux projets pipeliniers à l'étude. Il investit également dans sa capacité à offrir des modes substitutifs de règlement des différends qui surgissent au sujet des activités qu'il réglemente. Enfin, à la lumière des commentaires des groupes autochtones et des décisions récentes des tribunaux concernant leur consultation, l'Office apporte des améliorations visant expressément à mieux suivre, valider, représenter et traiter les questions et préoccupations soulevées par les Autochtones dans son processus décisionnel.

Les résultats que vise l'Office par rapport à cette responsabilité essentielle soulignent bien l'importance d'améliorer continuellement la prestation des programmes et services pour répondre aux besoins de la population canadienne (en se fiant aux commentaires des participants et en y donnant suite), et de veiller à ce que l'organisation atteigne l'excellence réglementaire dans le respect des normes de service et des exigences de la loi.

Pour s'acquitter de sa responsabilité essentielle ayant trait au processus décisionnel en 2018-2019, l'Office compte faire ce qui suit :

- Offrir en temps opportun des processus décisionnels équitables en matière énergétique.
 L'Office fera en sorte que les audiences sur le tracé détaillé et les processus de modification du tracé du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain se déroulent de manière juste et dans les meilleurs délais. Il cherchera aussi à recourir pour l'occasion à des modes substitutifs de règlement des différends.
- Assurer la transparence et l'accessibilité des processus décisionnels en matière énergétique. L'Office facilitera la participation des Autochtones et du public en général à ses processus décisionnels pour en améliorer l'efficacité et la pertinence, et pour s'assurer de répondre aux préoccupations des Canadiens.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

L'Office a des spécialistes des questions socioéconomiques qui veillent tout particulièrement à ce que la participation du public dans ses processus décisionnels réponde aux besoins divers de la population et à ce que l'évaluation des demandes et des dossiers tienne compte des conséquences et implications des projets proposés sous toutes leurs facettes. Nous devons veiller à ce que nos processus décisionnels fonctionnent pour les peuples autochtones, ce qui représente une difficulté particulière. L'Office s'efforce de résoudre cette question grâce aux programmes et activités visant sa responsabilité essentielle de mobilisation.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date fixée pour atteindre la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Les processus décisionnels sont justes.	Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.	0 %	Mars 2019	0 %	0 %	0 %
Les processus décisionnels sont rapides.	Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.	100 %	Mars 2019	100 %	100 %	100 %
Les processus décisionnels sont transparents.	Pourcentage de participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.	75 % par projet	Mars 2019	Non disponi	ble*	79 %
Les processus décisionnels sont accessibles.	Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.	90 % par projet	Mars 2019	100 %	100 %	92 %

^{*} Cet indicateur portant sur le processus décisionnel (une responsabilité essentielle de l'Office) a été conçu lors de la transition au cadre ministériel des résultats. La valeur de référence a été établie en 2016-2017.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

			Dépenses prévues, 2020-2021
20 000 175	20 000 175	20 000 175	19 392 860

Ressources humaines (équivalents temps plein)

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Nombre d'équivalents temps plein prévus, 2020-2021
118,30	118,30	113,80

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de l'Office national de l'énergie sont accessibles dans l'InfoBase du GC^{xiv}.

Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Description

Fixer des attentes réglementaires pour les sociétés réglementées par l'Office national de l'énergie et veiller à l'exécution tout le long du cycle de vie des activités liées à l'énergie – de la construction à l'exploitation, puis à la cessation d'exploitation. Les activités concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et des importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Faits saillants de la planification

L'Office travaille sans relâche à améliorer sa surveillance des infrastructures énergétiques au cours de leur cycle de vie en entier, depuis leur construction jusqu'à la cessation de l'exploitation. Il sait que pour obtenir des résultats utiles aux Canadiens, son approche doit, entre autres choses, donner une place aux activités traditionnelles de conformité et de mise en application de la réglementation. À cette fin, l'Office cherche continuellement à étendre son influence au-delà de la réglementation elle-même pour toucher à la culture de sécurité dans l'industrie, à l'assurance-qualité des pipelines et aux activités de prévention des dommages avec les instances municipales concernées.

L'Office sait qu'il y a eu, dans les dernières années, une hausse du nombre d'incidents aux conséquences humaines et environnementales entraînés par des activités qu'il réglemente¹. Avec tous les projets de construction de pipelines en cours, nous observons en 2017-2018 une augmentation par rapport à 2016-2017 des incidents causant des dommages à la population ou à l'environnement. L'Office sait que ces incidents sont imputables à la multiplication des chantiers et souvent corrélés avec le recours à des entrepreneurs tiers durant la construction.

À la lumière de ces observations et du fait que l'activité de construction s'intensifiera en 2018-2019 et en 2019-2020, en raison du projet visant la canalisation 3 d'Enbridge et d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, l'Office a entrepris de sensibiliser l'industrie aux questions de sécurité des ouvriers et de travailler avec elle pour prévenir les incidents en amont.

L'Office déploie aussi beaucoup d'efforts pour mener à bien ses enquêtes sur les incidents dans des délais raisonnables. Il s'est donné des échéanciers et des cibles pour être bien sûr de tirer des leçons de chaque incident et de déterminer quelles mesures pourront prévenir leur récurrence.

_

¹ Voir note en fin d'ouvrage x

Comme il n'atteint pas encore ses objectifs – il boucle 59,8 % de ses enquêtes dans les délais prescrits, mais sa cible est de 80 % –, l'Office s'est doté d'un plan pour rectifier le tir en 2018-2019. Le plan demande que l'Office investisse systématiquement dans les systèmes de gestion organisationnelle, et avant tout, qu'il connaisse son rendement actuel et ses points à améliorer.

L'Office a aussi un plan sur la culture de sécurité qui passe par l'établissement d'indicateurs pour ses inspections et par l'intervention auprès des sociétés pour leur communiquer son point de vue et favoriser la mutualisation des leçons sur les façons d'améliorer leur culture de sécurité. L'Office établit en considération des données ses plans et activités de surveillance, qui englobent la consultation en continu des sociétés au sujet de leur culture d'entreprise et de ses répercussions sur leur bilan environnemental et de sécurité.

Un atelier sur l'assurance de la qualité des pipelines xvi tenu en 2017 a permis de cibler certains éléments le long de la chaîne d'approvisionnement des pipelines – dont plusieurs sont hors de la compétence de l'Office national de l'énergie – qui agissent sur la qualité des canalisations. L'Office continuera d'exercer une influence positive sur cette qualité par le truchement des recommandations qui découlent de l'atelier, et poursuivra le dialogue avec les fabricants, les organismes de normalisation, les sociétés réglementées et les acheteurs et revendeurs de canalisations.

Au chapitre de la surveillance de la sécurité et de l'environnement, une autre de ses responsabilités essentielles, l'Office travaillera en 2018-2019 à la protection de la population et de l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie.

- Pour surveiller les projets de la canalisation 3 d'Enbridge et de l'agrandissement du réseau de Trans Mountain, l'Office mettra sur pied un processus intégré de gestion de projet qui servira à repérer rapidement les risques et les éléments du chemin critique tout en tenant lieu de système de détection précoce des problèmes dans tous les volets de sa surveillance réglementaire. Ce processus a été créé parce que les deux projets de pipeline ont l'attention du public et que celui-ci souhaite mieux connaître et comprendre les mesures réglementaires en place.
- L'Office élaborera et mettra en œuvre un plan amélioré de surveillance de la sécurité de la main-d'œuvre qui étendra la portée de sa compétence relative aux travailleurs des infrastructures énergétiques. Le tout passera par une surveillance ciblée et diligente de tous les accidents de travail et par l'ajustement dynamique des activités de prévention menées par l'Office sur les chantiers qu'il réglemente. Ces démarches seront menées tant à l'échelle de l'industrie que de façon individualisée auprès de chaque société.

Analyse comparative entre les sexes plus

L'analyse comparative entre les sexes plus n'entre généralement pas en jeu dans l'élaboration ou la mise en place de mesures de surveillance de la sécurité et de l'environnement, sauf si l'Office a imposé au demandeur une condition précise d'ACS+ au stade de la demande d'autorisation qui doit être considérée dans la surveillance subséquente. Dans une telle situation, l'Office tiendra compte de ce facteur dans ses activités de surveillance.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date fixée pour atteindre la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Les blessures aux personnes et les dommages à l'environne- ment sont prévenus tout au long du cycle de vie des activités	Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie qui ont des répercussions négatives sur les personnes ou l'environnement.	0	Mars 2019	10	12	15
liées à l'énergie.	Changement en pourcentage de types précis d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie.	Diminution de 10 %	Mars 2019	Augmentation de 5,7 %	Augmentation de 5,4 %	Augmentation de 11 %
	Changement en pourcentage de quasi-incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie.	Diminution de 5 %	Mars 2019	Augmentation de 30,5 %	Augmentation de 33,3 %	Augmentation de 13 %

Ressources financières budgétaires (en dollars)

			Dépenses prévues, 2020-2021
26 151 718	26 151 718	26 151 718	15 585 703

Ressources humaines (équivalents temps plein)

		Nombre d'équivalents temps plein prévus, 2020–2021
143,20	143,20	100,20

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de l'Office national de l'énergie sont accessibles dans l'InfoBase du GC^{xvii}.

Information sur l'énergie

Description

Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur les marchés et la demande d'énergie, les sources d'énergie, la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

Faits saillants de la planification

Au chapitre de l'information sur l'énergie xviii, l'Office concentre ses efforts sur la collecte et la diffusion de données et d'analyses qui viennent alimenter la recherche et les discussions des parties intéressées par les questions concernant l'énergie, la réglementation et la sécurité des pipelines. Le programme d'information sur l'énergie a certes pris une expansion considérable dans les dernières années, mais l'Office compte continuer à le développer, à enrichir les produits d'information qu'il fournit aux Canadiens et à faciliter l'accès aux données pour les parties prenantes. Le premier pas en ce sens consiste à demander à ces dernières et à la population en général quels types de renseignements elles veulent obtenir de l'Office. Celui-ci doit aussi en faire plus du côté des initiatives de collaboration et d'échange de données. L'Office cherchera à ouvrir plus grande la porte aux partenariats avec les autres organisations pour créer de nouveaux produits d'information innovants sur la sécurité des pipelines et le marché de l'énergie.

Pour s'acquitter de sa responsabilité essentielle en matière d'information sur l'énergie, en 2018-2019, l'Office compte faire ce qui suit :

- Demander aux parties prenantes et à la population canadienne de quels types de renseignements elles ont besoin pour bien s'informer, faire des recherches et prendre des décisions sur la sécurité des pipelines et le marché de l'énergie. L'Office se dotera, pour sonder l'opinion des Canadiens, d'une stratégie robuste qui passera par la présentation des données aux utilisateurs au moyen d'une technologie de visualisation interactive et qui multipliera les canaux par lesquels sont recueillis les avis des parties prenantes sur les produits d'information sur l'énergie de l'Office. Cette stratégie axée sur les données emploiera de nouvelles méthodes pour cibler les questions qui intéressent le plus les Canadiens et les produits et données qui présentent le plus efficacement le bilan de l'industrie, les questions de sécurité publique et le rendement de l'Office.
- Donner à la population ainsi qu'aux autres organismes de réglementation et aux organismes non gouvernementaux l'occasion de collaborer avec lui au développement de produits d'information sur la sécurité des pipelines et le marché de l'énergie. L'Office veut offrir aux Canadiens les renseignements les plus complets possible, et il croit que les partenariats avec d'autres organisations lui permettraient d'élaborer une gamme de produits plus riche et mieux à même de répondre aux besoins du public et des autres parties prenantes. Un exemple de ce type de collaboration serait l'évaluation de la formation schisteuse de Duvernay xix que l'Office a menée avec l'Alberta Energy Regulator en 2017.

Analyse comparative entre les sexes plus

• Les produits d'information sur l'énergie sont conçus de manière non discriminatoire. Lorsqu'il y a des problèmes d'accessibilité, l'Office s'emploie à les régler (p. ex., l'Office se conforme au Guide de rédaction du contenu du site du gouvernement du Canada, qui établit les normes applicables aux sites Web de manière à en faciliter l'utilisation par les personnes ayant une déficience visuelle ou de lecture).

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date fixée pour atteindre la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur	Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée.	750 000 au minimum	Mars 2019	Non disponible ^a	623 278	729 506
l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.	Pourcentage des utilisateurs du Web sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.	75 % au minimum sont satisfaits ou le plus souvent satisfaits	Mars 2019	Non disponit	ole ^b	
Les Canadiens ont accès à de l'information sur des infrastructures réglementées par l'Office propres à des collectivités.	Information accrue à l'égard des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie dans les collectivités.	5 nouveaux ensembles de données au minimum	Mars 2019	0	3	7
Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de l'Office national de l'énergie.	Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie.	42 au minimum	Mars 2019	Non disponit	ole ^b	

a Cet indicateur portant sur l'information sur l'énergie (une responsabilité essentielle de l'Office) a été conçu lors de la transition au cadre ministériel des résultats. La valeur de référence a été établie en 2015-2016.

^b Cet indicateur portant sur l'information sur l'énergie (une responsabilité essentielle de l'Office) a été conçu dans le cadre du passage au cadre ministériel des résultats. La valeur de référence sera établie en 2017-2018.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

			Dépenses prévues, 2020-2021
4 931 394	4 931 394	4 931 394	4 240 768

Ressources humaines (équivalents temps plein)

		Nombre d'équivalents temps plein prévus, 2020–2021
36,90	36,90	32,10

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de l'Office national de l'énergie sont accessibles dans l'InfoBase du GC^{xx}.

Mobilisation

Description

Mener des activités d'engagement auprès des parties prenantes et des Autochtones relativement à des sujets qui concernent le mandat et le rôle de l'Office national de l'énergie, au-delà de la participation relative aux projets précis.

Faits saillants de la planification

Les activités d'engagement auprès des Autochtones et des autres parties prenantes constituent une responsabilité essentielle à laquelle l'Office a accordé une attention de plus en plus marquée ces dernières années. L'Office croit d'ailleurs que l'intensification des efforts en ce sens sera bénéfique à son processus décisionnel ainsi qu'à la surveillance de la sécurité et de l'environnement. Il est donc essentiel aux démarches de l'Office d'accroître la qualité, l'étendue et l'intégration des activités d'engagement, et de mieux intégrer la planification des consultations à tous les niveaux de l'organisation afin de renforcer la confiance du public en ce qui a trait au cadre de réglementation de l'énergie du Canada.

L'Office entend être à l'écoute des préoccupations et des réflexions qu'expriment les Autochtones, les municipalités, les propriétaires fonciers et les autres parties prenantes au sujet des infrastructures énergétiques. Il veut utiliser ces observations dans son travail d'organisme de réglementation du secteur de l'énergie du Canada. Il renforcera sa capacité à analyser les données et commentaires, de manière à mieux cerner les tendances et les enjeux régionaux. Les solutions systématiques passeront par des cadres multipartites où les intérêts de chacun seront soupesés et pris en compte. Il s'agira notamment de cibler davantage la méthode utilisée pour rectifier les lacunes actuelles dans les activités de consultation des bureaux régionaux de l'Office. Enfin, l'Office se soucie également de la réussite des comités autochtones consultatifs et de surveillance – une formule novatrice dont il compte tirer des leçons pour améliorer ses propres processus.

Pour s'acquitter de sa responsabilité essentielle en matière de mobilisation, en 2018-2019, l'Office compte faire ce qui suit :

Présence régionale de l'Office : L'Office national de l'énergie a son bureau principal à Calgary et des bureaux régionaux à Montréal, Vancouver et Yellowknife. Il mène régulièrement des activités d'engagement depuis ses quatre bureaux.

Sa priorité en 2018-2019 sera de tirer davantage parti de ses bureaux de Vancouver et de Montréal en y investissant davantage de ressources et en y affectant plus de personnel technique, notamment des experts en prévention des dommages, en gestion des situations d'urgence, en protection de l'environnement et en intégrité des pipelines. De plus, l'Office intégrera sa planification de la mobilisation à l'échelle de son organisation.

L'Office continuera d'étendre l'utilisation de son système de gestion des relations avec les clients pour collecter et analyser des données qui serviront à orienter et à améliorer ses capacités régionales de planification de la mobilisation et de production de rapports dans toute l'organisation.

Cadres multipartites : L'Office compte assurer le succès de son travail de réglementation par le déploiement de mesures systémiques. Il croit fermement que ses activités dans toutes ses sphères de responsabilités essentielles seront plus fructueuses si elles s'accompagnent de cadres de participation. L'Office réaffirmera son engagement auprès du Groupe chargé des questions foncières xxi à régler les questions qui concernent les terres; quant aux enjeux municipaux, surtout ceux qui touchent à la prévention des dommages aux pipelines et à la gestion des situations d'urgence, l'un des principaux cadres pour les traiter sera la table ronde nouvellement formée avec les municipalités.

L'Office multipliera et bonifiera aussi les ressources allouées pour son travail avec les comités autochtones consultatifs et de surveillance. Ces comités novateurs permettent aux collectivités et aux groupes autochtones participants de prendre directement part aux activités de surveillance, aux côtés des inspecteurs de l'Office. Ce dernier continuera de créer des voies officielles permettant aux Autochtones de participer de manière directe et viable à ses processus réglementaires.

Analyse comparative entre les sexes plus

L'Office tient compte de nombreux facteurs dans la planification des activités d'engagement reliées aux questions d'ACS+, mais il peut s'améliorer à cet égard. En particulier, l'Office doit veiller à ce que les activités d'engagement menées auprès des peuples autochtones soient valables. L'Office va de l'avant en recueillant et analysant la rétroaction obtenue sur ses efforts de mobilisation afin d'améliorer sa démarche visant une participation valable des peuples autochtones et de la population canadienne.

Résultats prévus

Résultats ministériels	Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date fixée pour atteindre la cible	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2016-2017
Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et leurs commentaires à l'égard du mandat et du rôle de l'Office national de l'énergie.	Nombres de participants aux programmes d'engagement de l'Office national de l'énergie.	600 au minimum	Mars 2019	Non disponible ^a 72		723
Les activités d'engagement menées par l'Office national de l'énergie auprès des parties prenantes et des Autochtones sont porteuses de sens.	Pourcentage des parties prenantes sondées qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens.	75 % au minimum	Mars 2019	Non disponible ^b		
	Pourcentage des Autochtones sondés qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que l'engagement était porteur de sens.	75 % au minimum	Mars 2019	Non disponible ^b		

^a Cet indicateur portant sur la mobilisation (une responsabilité essentielle de l'Office) a été conçu dans le cadre du passage au cadre ministériel des résultats. La valeur de référence a été établie en 2016-2017.

^b Cet indicateur portant sur la mobilisation (une responsabilité essentielle de l'Office) a été conçu dans le cadre du passage au cadre ministériel des résultats. La valeur de référence sera établie en 2017-2018.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

			Dépenses prévues, 2020-2021	
6 462 601	6 462 601	6 462 601	1 449 068	

Ressources humaines (équivalents temps plein)

the contract of the contract o		Nombre d'équivalents temps plein prévus, 2020–2021	
23,00	23,00	6,00	

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de l'Office national de l'énergie sont accessibles dans l'InfoBase du GCxxii.

Services internes

Description

Les services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Le contexte de planification est éclairé par plusieurs initiatives importantes qui influent sur les programmes de services internes de l'Office national de l'énergie, notamment :

- la détermination stratégique et proactive des besoins futurs en personnel de l'organisation l'Office doit notamment s'assurer d'avoir des personnes compétentes et qualifiées aux postes nécessaires pour gérer les changements en cours;
- le financement et l'amélioration de la capacité de l'Office à recevoir, à gérer et à utiliser les données en tant qu'actif stratégique, ce qui englobe la mise à niveau de ses technologies de l'information et de ses systèmes de gestion de l'information pour prendre en charge tous ses programmes ministériels;
- le déploiement du système de paye Phénix, qui demandera une collaboration étroite avec la Commission de la fonction publique pour régler les problèmes qui persistent;
- la négociation et la mise en œuvre de la convention collective de l'Office et de l'IPFPC;

 la préparation des mises à jour planifiées du logiciel de gestion financière de l'Office pour répondre aux exigences du gouvernement du Canada.

L'Office sait que si le taux d'attrition de son personnel est relativement bas (3,7 % pour l'exercice financier 2016-2017), il n'en a pas toujours été ainsi. Il est difficile d'attirer et de retenir les candidats dans certains domaines très exigeants, comme l'ingénierie, la mobilisation, les services juridiques ou la gestion des données et de l'information, et l'organisation doit être prête à composer avec cette réalité.

L'Office investit un temps et des efforts considérables dans la mise en place d'un nouveau système de gestion qui l'aidera dans sa quête d'excellence en matière de gestion et de réglementation. Au moyen de ce système, il continuera de mesurer son rendement et d'en rendre compte tout en investissant dans des améliorations à l'échelle de l'organisation qui lui permettront de bien réaliser son mandat et ses priorités. L'Office travaille également sur un plan de dotation stratégique pour accorder les talents de l'organisation avec les besoins des programmes, de manière à s'assurer d'avoir les bonnes personnes au bon endroit et au bon moment, et à cimenter la réputation d'employeur de choix de l'Office xxiii.

Analyse comparative entre les sexes plus

• Un effectif diversifié à l'image de la population renforce l'organisation et joue un rôle essentiel dans le recrutement et le maintien d'un personnel compétent. Par son programme d'équité en matière d'emploi et de diversité, l'Office reconnaît la nécessité de favoriser la diversification de son personnel, car c'est justement par là qu'il atteindra l'excellence. De fait, il tient compte des questions d'équité et de diversité dans son processus de dotation en personnel.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

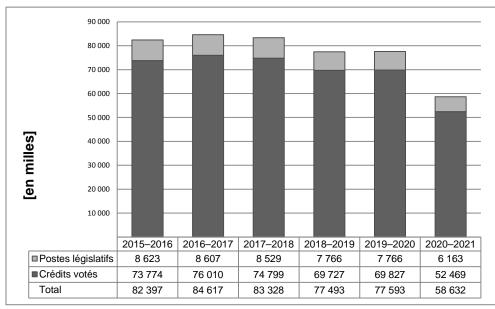
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Dépenses prévues, 2020-2021	
19 946 812	19 946 812	20 046 812	17 963 029	

Ressources humaines (équivalents temps plein)

		Nombre d'équivalents temps plein prévus, 2020–2021	
143,10	143,10	127,40	

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues



Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilité s essentielles et services internes	Dépenses 2015-2016	Dépenses 2016-2017	Prévisions des dépenses 2017-2018	principal	Dépenses prévues 2018-2019	Dépenses prévues 2019-2020	Dépenses prévues 2020-2021
Processus décisionnel	26 172 193	25 920 205	21 882 752	20 000 175	20 000 175	20 000 175	19 392 860
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	17 012 899	21 176 373	20 199 634	26 151 718	26 151 718	26 151 718	15 585 703
Information sur l'énergie	9 018 344	6 135 991	8 830 085	4 931 394	4 931 394	4 931 394	4 240 768
Mobilisation(a)	S.O.	2 602 970	4 375 060	6 462 601	6 462 601	6 462 601	1 449 068
Total partiel	52 203 436	55 835 540	55 287 531	57 545 888	57 545 888	57 545 888	40 668 399
Services internes	30 193 132	28 781 278	28 040 937	19 946 812	19 946 812	20 046 812	17 963 029
Total	82 396 568	84 616 818	83 328 468	77 492 700	77 492 700	77 592 700	58 631 428

L'Office a adopté une nouvelle structure de cadre ministériel des résultats pour 2017-2018. Les dépenses relatives à (a) l'engagement avant 2017-2018 faisaient partie d'autres programmes de l'Office.

Les dépenses prévues pour 2018-2019 sont inférieures de 5,8 millions de dollars aux prévisions de 2017-2018 principalement en raison d'une diminution de 4,7 millions de dollars des fonds reliés aux programmes de la stratégie provisoire visant les pipelines dans le budget de 2016, et d'une diminution de 1,0 million de dollars des fonds reliés à l'infrastructure de transport de l'énergie du budget de 2015.

Les dépenses prévues de 58,6 millions de dollars de l'Office pour 2020-2021 représentent une diminution de 19,0 millions de dollars par rapport aux prévisions de 2019-2020 s'élevant à 77,6 millions de dollars. Cela est attribuable principalement à l'expiration du financement temporaire influant considérablement sur la capacité de l'Office à réaliser son mandat. La source de ce financement temporaire comprend ce qui suit :

- Diminution de 13,3 millions de dollars des fonds reliés à l'infrastructure de transport de l'énergie du budget de 2015
- Diminution de 5,3 millions de dollars des fonds reliés à la surveillance de la sûreté des pipelines tout au long du cycle de vie du budget de 2017
- Diminution de 0,6 million de dollars des fonds reliés à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information du budget de 2017

L'Office évaluera la nécessité continue de ce financement temporaire avant l'expiration et tentera de le renouveler s'il est jugé justifié de le faire.

L'Office est financé au moyen de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 97 % de ces crédits auprès de l'industrie réglementée par l'Office. Toutes les sommes recouvrées sont versées dans le compte du receveur général du Canada et créditées au Trésor.

Les sociétés pipelinières et de transport d'électricité relevant de la compétence de l'Office (conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie) sont assujetties au recouvrement des coûts xxiv. Les demandes présentées devant l'Office et visant de nouvelles installations ne sont pas assujetties à un tel recouvrement tant que les installations en question ne sont pas en service. Toutefois, s'il s'agit des premières installations de la société réglementées par l'Office, celui-ci impose une redevance unique une fois leur construction autorisée.

Les coûts à recouvrer sont calculés chaque année civile.

Ressources humaines prévues

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes (équivalents temps plein)

Responsabilités essentielles et services internes	Chiffres réels 2015–2016	Chiffres réels 2016–2017	Prévisions 2017-2018	Chiffres pévus 2018-2019	Chiffres pévus 2019–2020	Chiffres pévus 2020–2021
Processus décisionnel	150,36	145,47	124,30	118,30	118,30	113,80
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	101,16	114,29	136,00	143,20	143,20	100,20
Information sur l'énergie	48,08	39,10	36,90	36,90	36,90	32,10
Mobilisation	\$.0.	10,11	30,20	23,00	23,00	6,00
Total partiel	299,60	308,97	327,40	321,40	321,40	252,10
Services internes	157,90	165,53	143,10	143,10	143,10	127,40
Total	457,50	474,50	470,50	464,50	464,50	379,50

La réduction de 6 équivalents temps plein du nombre prévu pour 2018-2019, comparativement aux prévisions d'équivalents temps plein de 2017-2018, est principalement attribuable à un recul du financement temporaire destiné essentiellement à des audiences visant des mégaprojets du budget de 2014.

La réduction de 85 équivalents temps du nombre prévu pour 2020-2021, comparativement aux prévisions d'équivalents temps plein de 2019-2020, est attribuable principalement aux facteurs suivants:

- Diminution de 51 équivalents temps plein reliés à l'infrastructure de transport de l'énergie du budget de 2015
- Diminution de 30 équivalents temps plein reliés à la surveillance de la sûreté des pipelines tout au long du cycle de vie du budget de 2017
- Diminution de 4 équivalents temps plein reliés à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information du budget de 2017

Budget des dépenses par crédit voté

Pour tout renseignement sur les crédits de l'Office national de l'énergie, consulter le Budget principal des dépenses 2018–2019. xxv

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de l'Office national de l'énergie. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de l'Office national de l'énergie xxvi.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés 2017-2018		
Total des dépenses	98 511 051	94 392 801	(4 118 250)
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	98 511 051	94 392 801	(4 118 250)

Les résultats prévus de l'Office pour 2018-2019 sont inférieurs de 4,1 millions de dollars aux prévisions de 2017-2018; cela est attribuable principalement aux modifications du financement associé à l'examen des projets d'envergure, y compris les fonds liés au Programme d'aide financière aux participants. Les fonds alloués à cette fin diminueront vraisemblablement en 2018-2019, vu la réduction du financement temporaire sur ce chapitre.

Renseignements supplémentaires

Renseignements sur l'organisation

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Jim Carr, C.P., député

Premier dirigeant: C. Peter Watson, P.Eng., FACG

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Instruments habilitants : Loi sur l'Office national de l'énergie xxvii

Année d'incorporation ou de création : 1959

Bureau principal:

Calgary (Alberta)

Bureaux régionaux :

Montréal (Québec)

Vancouver (Colombie-Britannique)

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Raison d'être, mandat et rôle

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le site Web de l'Office xxviii.

Contexte opérationnel et risques principaux

L'information sur le contexte opérationnel et les risques principaux est accessible sur le site Web de l'Office².

² Voir note en fin d'ouvrage xxviii

Cadre de présentation de rapports

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels de l'Office national de l'énergie pour 2018-2019 sont illustrés ci-dessous.

		ité Essentielle 1 : us décisionnel	Surveillance d	té Essentielle 2 : e la sécurité et de onnement		ité Essentielle 3 : on sur l'énergie	Responsabilité Essentielle 4 : Mobilisation		
s résultats	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont justes.	Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.	Résultat ministériel : Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des	Indicateur : Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie	Résultat ministériel : Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des	Indicateur : Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée. Indicateur : Pourcentage des utilisateurs du Web	Résultat ministériel : Les parties prenantes et les Autochtones expriment leurs points de vue et leurs commentaires	Indicateur : Nombres de participants aux programmes d'engagement de l'Office national de l'énergie.	
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont rapides.	Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les	activités liées à l'énergie sont prévenus.	qui ont des répercussions négatives sur les personnes ou l'environnement. Indicateur : Changement en pourcentage de types précis d'incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie.	connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.	sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et	à l'égard du mandat et du rôle de l'Office national de l'énergie.	Indicateur :	
Cadre ministériel des résultats	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents.	normes de service. Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.			Résultat ministériel : Les Canadiens ont accès à de l'information sur des infrastructures	prendre des décisions. Indicateur : Information accrue à l'égard des infrastructures réglementées par l'Office national de l'énergie	Résultat ministériel : Les activités d'engagement menées par l'Office national de l'énergie auprès des parties	indicateur : Pourcentage des parties prenantes sondées qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que	Services internes
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels	Indicateur : Pourcentage des prestataires du programme			réglementées dans les par l'Office collectivités. propres à des collectivités.	prenantes et des Autochtones sont porteuses	l'engagement était porteur de sens. Indicateur :		
	sont accessibles.	d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.		pourcentage de quasi-incidents touchant des infrastructures réglementés par l'Office national de l'énergie.	Résultat ministériel : Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement	Indicateur : Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur	de sens.	Pourcentage des Autochtones sondés qui ont participé à des activités d'engagement de l'Office national de l'énergie et qui affirment que	
X	Programme : Der infrastructures, a droits et aux expo	tructures, aux		aux produits dement des sociétés d'information de l'Office national de		l'énergie.		l'engagement était porteur de sens.	
Répertoire des programmes	Programme : Aid	Programme : Aide financière aux		rendement du secteur l'énergie.		ramme : Information sur les filières		Programme : Mobilisation des parties prenantes	
P. Ré	g S		d'urgence Programme : Cadr	e de réglementation		mation sur les pipelines	Programme : Mob Autochtones	ilisation des	

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au Répertoire des programmes de l'Office national de l'énergie sont accessibles dans l'InfoBase du GC. xxix

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de 1'Office³.

- Analyse comparative entre les sexes plus
- Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars
- Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales xxx. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

X1A 2P7





·		
Bureau principal de Calgary	517, Dixième Avenue SO., bureau 210 Calgary (Alberta) T2R 0A8	Téléphone : 403-292-4800 Sans frais: 1-800-899-1265
Bureau régional de Montréal	505, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 230 Montréal (Québec) H3A 3C2	Téléphone : 514-283-3114 Cellulaire : 514-240-0469
Bureau régional de Vancouver	800, rue Burrard, local 219 Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 0B9	Téléphone : 604-666-3975 Cellulaire : 604-360-5094
Bureau regional de Yellowknife	5101, 50 ^e Avenue, bureau 115 C. P. 2213 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)	Téléphone : 867-766-8408 Télécopieur : 867-766-8410

³ Voir note en fin xxviii



Télécopieur: 403-292-5503 Sans frais: 1-877-288-8803

TTY (téléscripteur) : 1-800-632-1663



http://www.one-neb.gc.ca/



info@neb-one.gc.ca



@NEBCanada



https://www.linkedin.com/company/l'office-national-de-l'énergie/



https://www.youtube.com/channel/UCOP77SKPty083fa4UsUyE

XQ

Annexe: définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres. Le « plus » dans ACS+ met en relief le fait que l'analyse va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). L'identité de chacun est déterminée par de multiples facteurs qui se recoupent; l'ACS+ tient compte de ces facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)⁴

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

⁴ L'architecture d'alignement des programmes a été remplacée par le Répertoire des programmes en vertu de la Politique sur les résultats.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, mettre à l'essai et comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis,

28 | Annexe : définitions

et qui a été désignée (par exemple, par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c'est-à-dire la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (Program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

30 | Annexe : définitions

Notes en fin d'ouvrage

- Cadre ministériel des résultats de l'Office, http://www.neb-one.gc.ca/bts/whwr/gvrnnc/dprtmntlrsltfrmwrk/index-fra.html
- ii Gouvernnment du Canada https://www.canada.ca/home.html
- iii Parlement du Canada http://www.parl.ca/
- iv Project de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-69/premiere-lecture
- Projets et évaluations environnementales du gouvernement du Canada,https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/examens-environnementaux.html
- vi Code de valeurs et d'éthique du secteur public, http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=25049
- vii Viser l'excellence en matière de réglementation, https://www.nebone.gc.ca/bts/whwr/gvrnnc/dprtmntlrsltfrmwrk/rgltrxcllnc-fra.html
- viii Enbridge-Programme de remplacement de la canalisation 3, http://www.nebone.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/ln3rplcmnt/index-fra.html
- ix Trans Mountain Pipeline ULC - Agrandissement du réseau de Trans Mountain, https://www.nebone.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/trnsmntnxpnsn/index-fra.html
- Bilan du rendement sur le plan de la sécurité et de l'environnement, https://www.nebone.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/dshbrd-fra.html
- хi Culture de la sécurité, https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/sftycltr/index-fra.html
- xii Projet de visualisation de données de l'Office, https://apps2.neb-one.gc.ca/incidents-pipeliniers/
- xiii Délais et normes de service de l'Office, https://www.neb-one.gc.ca/bts/whwr/gvrnnc/nbsrvcstndrd/index-fra.html
- xiv InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
- xv Cadre de prévention des dommages de l'Office, http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/dmgprvntn/index-fra.html
- Document technique sur l'assurance de la qualité des raccords de pipeline https://www.nebone.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/pplnmtrls/2017-50-31pplnfttngsppr-fra.html
- xvii. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
- xviii Information sur l'énergie, https://www.neb-one.gc.ca/nrg/index-fra.html
- xix L'évaluation de la formation schisteuse de Duvernay, https://www.canada.ca/fr/office-nationalenergie/nouvelles/2017/09/nouvelle_evaluationdesressourcespetrolieresetgazieresdanslaforma.html
- InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
- xxi Groupe chargé des questions foncières – Mandat, https://www.nebone.gc.ca/prtcptn/lndmttrs/lndmttrsgrp/strngcmmtttrmsrfrnc-fra.html
- xxii InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
- xxiii Les 100 meilleurs employeurs, https://www.neb-one.gc.ca/bts/crr/tp10rsnstp100-fra.html
- xxiv Information sur le recouvrement des frais, https://www.neb-one.gc.ca/bts/cstrcvr/index-fra.html
- XXV Budget principal des dépenses 2017-2018, https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depensesprevues/plan-depenses-budget-principal.html
- xxvi État des résultats condensé prospectif, https://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlpln/2018-2019/index-fra.html
- xxvii Loi sur l'Office national de l'énergie, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/
- xxviii La raison d'être, le contexte opérationnel, les principaux risques et les renseignements supplémentaires se trouvent sur la page Web du Plan ministériel 2018-2019, https://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlpln /2018-2019/index-fra.html
- xxix. InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
- XXX Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp